

**INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL**

VU l'article L. 2121-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'article L. 270 du Code Electoral,

VU la circulaire du Ministère de l'Intérieur en date du 13 mars 2014,

**CONSIDERANT** que le Maire a reçu, le 5 avril 2014, la démission de Monsieur Jean DI STEFANO, Conseiller municipal, installé dans ses fonctions le 5 avril 20014,

**CONSIDÉRANT** que le Maire a pris acte de cette démission et en a immédiatement informé le Préfet par courrier en date du 10 avril 2014,

**CONSIDERANT** que cette démission a pour effet immédiat de conférer la qualité de Conseiller municipal au suivant de la liste « Landivisiau avec vous et pour vous »,

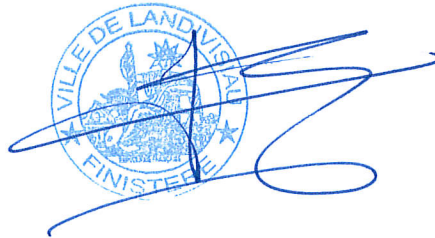
**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**INSTALLE** dans ses fonctions Monsieur Arnaud BILLON.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

Fait à Landivisiau, le 17 avril 2014

**Le Maire,**  
**Laurence CLAISSE.**



Certifié exécutoire

Compte tenu de la transmission

En Préfecture, le... 28/04/2014

Et de la publication, le... 24/04/2014

Fait à Landivisiau, le... 17/04/2014

Le Directeur Général des Services,

Pascal NANTEL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

029-212901052-20140417-2014401-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/04/2014

Publication : 24/04/2014

Pour l'"autorité Compétente"  
par délégation

